

I. Introduction

Les inquiétudes internationales relatives à l'insécurité dans les camps de réfugiés se sont accrues au cours de la dernière décennie. Les événements survenus dans la région des Grands Lacs d'Afrique au milieu des années 90 et, plus récemment, en Macédoine, au Timor-Oriental, en Guinée et en Tanzanie ont mis en évidence les défis associés au maintien du caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés, particulièrement, mais non exclusivement, lorsque des éléments armés et des combattants se déplacent aux côtés des réfugiés. Le fait de ne pas s'attaquer efficacement à ces réalités peut avoir des incidences importantes sur la stabilité régionale et sur la sécurité des civils dans ces milieux et autour d'eux, y compris sur les agents humanitaires présents pour jouer un rôle à cet égard.

Donc, conformément aux expériences acquises sur le terrain et aux discussions tenues au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies ces dernières années, ainsi qu'au sein du Comité spécial de l'ONU sur le maintien de la paix et du Comité exécutif du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'attention a été concentrée, récemment, sur la définition de stratégies concrètes permettant de s'attaquer à une grave insécurité dans les camps de réfugiés. Dans ce contexte, et en guise de suivi d'un séminaire consacré en mars 2000 au thème « Rôle potentiel des forces de police internationales dans la sécurité des camps de réfugiés » dont le Canada était l'hôte, un séminaire a été organisé conjointement par le Canada et le Royaume-Uni du 10 au 12 juillet 2001 afin de clarifier le rôle que les forces militaires pourraient également avoir pour ce qui est de remédier à une grande insécurité dans les camps de réfugiés et aux environs.

Reconnaissant que certaines avancées avaient été réalisées à propos de cette problématique récemment, les participants ont mis l'accent sur une élaboration plus poussée de la doctrine et ont cherché à clarifier et à renforcer le consensus parmi les acteurs militaires et les milieux humanitaires sur les rôles que des forces militaires régionales ou internationales pourraient assumer.

Le groupe des participants était composé de représentants de pays contributeurs de troupes ayant une expérience du maintien de la paix par des forces militaires et policières, ainsi que des responsabilités nationales en matière de protection de camps de réfugiés, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH), du Programme alimentaire mondial (PAM), du mouvement de la Croix-Rouge et international des ONG.

Le rapport qui suit résume les principaux domaines faisant l'objet de discussions et les recommandations qui se sont dégagées de la réunion de deux jours. Il met aussi en relief d'éventuelles voies à suivre évoquées par les participants. Le rapport comporte les sections suivantes :

- Contexte
- Considérations relatives au déploiement de forces militaires
- Rôles possibles des acteurs militaires
- Recommandations
- Prochaines étapes